

fondèrent là une ville qu'ils appellèrent Mediolanum. *Ipsi per Taurinos saltusque invios Alpes transcenduerunt : fusisque acie Tuscis haud procul Ticino flumine, quum, in quo conserdant, AGRUM INSUBRIUM APPELLARI audissent, cognomine INSUBRIBUS PAGO AEDUORUM, ibi, omen sequentes loci, condidere urbem : Mediolanum appellarunt* (HIST. ROM., liv. V, ch. XXXIV). »

VII. FUSISQUE ACIE TUSCIS HAUD PROCUL TICINO FLUMINE, QUUM, IN QUO CONSEDERANT, AGRUM INSUBRIUM APPELLARI AUDISSENT.

Ces paroles de Tite-Live nous apprennent que, non loin du Tésin, où les Toscans furent défait par les Gaulois, ceux-ci entendirent appeler du nom d'INSUBRES le canton où ils s'étaient arrêtés, ce qui leur parut de bonne augure.

Nous n'insisterons pas pour expliquer qu'ici l'expression *agrum* signifie un *canton*, c'est-à-dire un territoire habité par des Insubres. On sait que les Latins employaient souvent l'expression *ager* (1), comme significative du mot *pays*. Précisément dans le même passage, Tite-Live dit, en parlant des Massiliens qui cherchaient, ainsi que les Gaulois, un pays, une patrie pour s'y fixer : *Quærentes AGRUM*. Strabon désigne les Lyonnais par l'expression de *Lugdunensi agro* (liv. IV, ch. III). A l'époque de la Gaule Franque, l'*Ager* formait encore une subdivision territoriale du *Pagus*, qui était lui-même une subdivision de la *Civitas* (2). ORTELIUS même, dans son *Theatrum orbis terrarum*, nous donne les cartes du *Parisiensis ager pro Insula Franciae*, du *Brixianus ager*, du *Cremonensis ager*, etc. tant était engrainée et a duré longtemps cette vieille division territoriale des Gaules et de l'Italie gauloise.

COGNOMINE INSUBRIBUS PAGO AEDUORUM, IBI, OMEN SEQUENTES LOCI. C'est-à-dire qu'entendant appeler du nom d'IN-

(1) Dans le Dictionnaire *Linguae latinae Thesaurus*, au mot *Ager*, on lit : *Ager etiam, flumina, lacus cæteraque omnia includit. Hæc VALLA*, lib. VI. SALLUST. *Reliquos Catilina per montes asperos in AGRUM PISTORIENSEM abduxit.*

(2) Voir ADRIEN DE VALOIS, *Notitia Galliarum*, et GUÉRARD, *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*.